

**Traité d'extradition
entre le Canada et la Confédération suisse**

Le Canada et la Confédération suisse,

Désireux d'assurer une coopération plus efficace entre les deux Etats dans la lutte contre la criminalité et de faciliter leurs relations en matière d'extradition,

Réaffirmant le respect réciproque de leurs systèmes juridiques et de leurs institutions judiciaires,

Sont convenus de ce qui suit: